ART. 4 N° AE352

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

AMENDEMENT

N º AE352

présenté par M. Berville, rapporteur

ARTICLE 4

A l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de transport »,

les mots:

« destiné au financement des services de mobilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est rédactionnel. Il vise à prendre en compte le remplacement du « versement de transport » par le « versement mobilité » opéré par la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités.